

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L2121-25  
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**Aménagement d'un parking de covoiturage**  
**Demande de subvention**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible pour l'aménagement d'un parking de covoiturage

**Restauration Scolaire**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :

Carte mensuelle 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi	48,65 €
Carte mensuelle 5 jours : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi	60,80 €
Ticket occasionnel	3,85 €
Remboursement du repas	3,10 €
Repas adulte	5,75 €

**Subvention**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessous

Article	Bénéficiaire	Objet	Montant
6574	Truyes Judo Club	Subvention de fonctionnement cours de judo adapté	650,00 €

## Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-024 : produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
<b>TOTAL R 024 : produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
D-2184-185 : Restaurant scolaire	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>600,00 €</b>		<b>600,00 €</b>

## Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal établit comme suit la liste des acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2015 :

Nature	Référence cadastrale	Localisation	Contenance	Prix	Destination
Acquisition d'immeubles	ZI 1265 et 1270 0 1281	Les Raboteaux	1 860 m <sup>2</sup>	80 000 €	Création d'une aire de covoiturage
	ZH 511 et 512	Les Débats	313 m <sup>2</sup>	1 €	Elargissement de voirie
	ZI 967 et 1116	Pièce des Raies	4 549 m <sup>2</sup>	1 €	Espaces communs du lotissement « le Clos Berton »

## Cession de la parcelle cadastrée D n°190 au profit de l'entreprise HENOT TP

Après délibéré, à l'unanimité, conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée D n°190, d'une superficie de 3767 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « les Perchées » au profit de l'entreprise HENOT TP.
- de fixer le prix de vente à 7 € le m<sup>2</sup> soit à un total de 26 369 €.

## Bien sans maître

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de constater que la parcelle cadastrée D n°194 située au lieu-dit « les Perchées » est un bien sans maître,
- d'autoriser la commune à appréhender le bien,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive dont l'élaboration sera confiée à l'étude notariale de Maître Turquois-Medina à Athée-sur-Cher.

## **Modification du tableau des effectifs**

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de supprimer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- de supprimer un emploi d'Adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- de créer un emploi d'Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Fait à Truyes  
Le 19 mai 2016

**Stéphane de COLBERT**  
**Maire**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.